



MAIRIE de SAINT-CANNAT
13760

Séance du 20 décembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	15
Représentés	11

N° 2023-086

Demande de subvention pour les études préalables relatives à la cave coopérative

L'an deux mille vingt-trois et le vingt décembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le jeudi quatorze décembre deux mille vingt-trois conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, L. MAURIZIO, D. BARBIER, G. SORBA, C. MARTIN, D. PETIT, C. POULIQUEN, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, C. FREMY, G. BESSE, C. BARRIERE, S. ROCHEZ.

Absents excusés : D. CAMHI représentée par M. CATELIN, Y. FALCHI représenté par D. PETIT, J.P. VENTURINI représenté par J. GERARD, A.L. FALQUERO représentée par M. GUILLET, S. BOURAS représentée par L. MAURIZIO, S. BOULINGUEZ représentée par C. FREMY, M. RIBES représenté par D. JARNIGON, B. ROSSI LUMBROSO représentée par D. BARBIER, M.L. VOLAND représentée par C. POULIQUEN, M. SOONEKINDT, M. CUTILLO, A. RUBIOLO, P. BUISSON-BAUMELOU représenté par G. SORBA J. PRUNARET représenté par G. BESSE.

G. SORBA a été élu secrétaire.

- Vu le Code général des collectivités territoriales.
- Considérant la Commission finances en date du 18 décembre 2023
- Considérant que notre commune est activement engagée dans une démarche environnementale à travers :
 - o la délibération 2010-077, adoptant la Charte « Vers un développement durable en Pays d'Aix »
 - o la délibération 2012-003, présentant sa démarche de Développement durable
- Considérant que notre commune est activement engagée dans une démarche de développement durable à travers l'obtention du label régional UNE COP D'AVANCE

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ex cave coopérative, des études préalables assez importantes sont nécessaires.

L'ensemble de ces études préalables a été chiffré à 150.246 €HT

En date du 20 septembre 2023, la Municipalité sollicitait une participation de 60% au Département pour en financer la réhabilitation. Nous avons obtenu 51,6%. Il reste donc la possibilité de rechercher un complément de financement.

Lors d'une réunion en date du 23 novembre sur les tiers lieux, des représentants de la mairie ont rencontré la Banque de territoires qui dispose d'un dispositif de financement des études préalables à la réalisation de tiers lieux.

Il est proposé de solliciter la Banque de territoire dans le cadre du nouveau plan de financement suivant :

- Département 13	51,6%	77.527 €
- Banque des territoires	20,0%	30.000 €
- Commune	28,4%	42.719 €

Planning prévisionnel

Ensemble des étude techniques	Premier semestre 2024
Etude de programmation	2024 et 2025

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

- De solliciter la Banque des territoires pour une subvention de 30.000 €, soit 20% du cout prévisionnel pour le financement des études préalables à la réhabilitation de l'ex cave coopérative,
- De s'engager à respecter les conditions de financement de la Banque des territoires,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou en son absence durable Monsieur le premier adjoint, à signer tous les actes et documents y afférant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Guillaume SORBA



Le Maire,
Jacky GERARD



Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : 30 JAN. 2024
Affiché le : 30 JAN. 2024